

PAR COURRIEL

Québec, le 6 décembre 2017

**Objet : Demande d'accès à l'information**  
**N/Réf. : 0101-316**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 1<sup>er</sup> décembre 2017 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

*«...les informations suivantes pour chacune des journées de pêche de la saison 2017 dans la réserve St-Maurice :*

- 1) la date*
- 2) le nombre de pêcheurs*
- 3) le nombre de prises*
- 4) le nombre de remises à l'eau*
- 5) le poids total des prises*
- 6) l'effort de pêche : nombre d'heures de pêche*

*Cette demande concerne les lacs suivants :*

*Bec-Scie, Branche du Nord, Camp, Clairval, Duck, Écarté, Gros-Bec, Laviolette, Long, Longfellow, Maringouins, Marmotte, Milord, Moineaux, Pièges, Pierre, Plongeon Huard, Pluie, Polette, Porc-Épic, Portage, Rocher, Saint-Thomas, Swasey, Truite, Wessonneau. »*

Vous trouverez ci-joint le document répondant à votre demande. Veuillez noter qu'il n'y a eu aucune capture pour le lac Laviolette en 2017.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives  
et secrétaire générale,

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Document  
Avis de recours